

texte 2

Se tuer à l'ouvrage

Les jeunes sont plus souvent victimes d'accidents du travail que les adultes.

Pourquoi?

UN SOIR DE JANVIER, entre chien
et loup, à Grande-Vallée, en Gaspésie.

5 Alexandre Fournier, éboueur de 14 ans,
est au travail sur une route sombre.
Happé par une voiture, il meurt sur le
coup.

Un vendredi de la fin août, à Sala-
10 berry-de-Valleyfield, Maxime Degray, tra-
vailleuse agricole de 13 ans, vient de finir
sa journée. Il s'installe sur l'aile droite de
la remorque dans laquelle il a chargé le
blé d'Inde. Tirée par un vieux tracteur, la
15 remorque se met en marche. Et puis – un
nid-de-poule plus profond que les autres,
une bonne secousse – Maxime tombe.
Il meurt écrasé.

Un soir de décembre, Mathieu Des-
20 jardins-Levac, préposé à l'entretien de
16 ans, travaille dans une scierie de
Rivière-Rouge, dans l'Outaouais. Il se

coince dans un convoyeur à courroie et
se tue.

25 Le travail des adolescents, et même
celui des tout jeunes enfants, est légal
au Québec (les travailleurs de moins de
14 ans doivent toutefois avoir l'auto-
risation de leurs parents). Le taux
d'emploi des 15-24 ans est d'ailleurs
30 l'un des plus élevés de tous les pays
industrialisés, selon une récente étude
de l'Organisation de coopération et de
développement économiques. En 2007,
35 ils étaient 57 % à occuper un travail
– contre 39 % dans l'Union européenne.
Pas étonnant alors que des enfants et
des adolescents se blessent et se tuent,
parfois juste pour avoir de l'argent de
40 poche. De 1999 à 2006, la Commission
de la santé et de la sécurité du travail
(CSST) a enregistré 90 décès chez les

texte 2 (suite)

Se tuer à l'ouvrage

Fiche 4B Textes à annoter

*Manuel B, Lecture,
séquence explicative, pages 77 à 79*

jeunes de 13 à 24 ans, soit un décès par
mois en moyenne. À titre de comparai-
45 son, les petits boulots font plus de vic-
times québécoises que les talibans...
(Depuis le début de l'intervention cana-
dienne en Afghanistan, en 2002, 14 Qué-
bécois y ont été tués.)

50 Toutes proportions gardées, les tra-
vailleurs de moins de 24 ans ont une fois
et demie plus d'accidents que leurs collè-
gues plus âgés. S'il a légèrement fléchi
au cours des dernières années, le
55 nombre de blessés reste élevé. En 2007,
15 872 salariés de moins de 24 ans ont
été indemnisés pour des lésions surve-
nues dans un cadre professionnel. La
CSST a même indemnisé un enfant de
60 huit ans!

Les statistiques sous-estiment l'am-
pleur réelle du problème, selon une nou-
velle étude de l'Institut de recherche
Robert-Sauvé en santé et en sécurité du
65 travail (IRSST) et d'ÉCOBES¹, groupe de
recherche affilié au cégep de Jonquière.

Après avoir interrogé 229 collégiens-
travailleurs de 17 et 18 ans, les cher-
cheurs ont établi que pour chaque
70 accident déclaré, 2,5 accidents ne
l'étaient pas.

Contacteur la CSST? Pour quoi faire?
Peu de jeunes savent que les ententes
à l'amiable – par exemple, le patron qui
75 propose à l'employé blessé de « prendre
sa journée » – sont illégales. C'était le
cas de Justin Paris, un élève montréalais.
À 16 ans, il mesurait déjà 1,90 m. Grand
pour son âge, il s'est trouvé un emploi
80 d'été bien payé: déménageur. Après
quelques missions, une douleur lanci-
nante à l'épaule droite l'a amené à
consulter un médecin. « Je ne pouvais
plus bouger tellement ça faisait mal »,
85 dit-il. Un physiothérapeute lui a prescrit
un arrêt de travail de trois semaines. Mais
Justin n'a jamais pensé à communiquer
avec la CSST, dont il ignorait l'existence.

Pour autant, il ne faudrait pas croire
90 que si les jeunes travailleurs se blessent,

1. ÉCOBES: groupe d'étude des conditions de vie et des besoins de la population.

texte 2 (suite)

Se tuer à l'ouvrage

Fiche 4B Textes à annoter

*Manuel B, Lecture,
séquence explicative, pages 77 à 79*

c'est qu'ils sont casse-cou. « Beaucoup de gens pensent qu'ils ont plus d'accidents parce qu'ils sont jeunes, point à la ligne, dit Élise Ledoux, de
95 l'IRSST. Mais ce n'est pas qu'ils sont téméraires, c'est qu'ils occupent des emplois plus dangereux : ils sont souvent exposés à la manutention de produits chimiques, quand ils font de
100 l'entretien, ou de charges lourdes, même lorsqu'ils travaillent dans un casse-croûte. »

Il n'est pas rare non plus, même si c'est illégal, que des élèves travaillent la
105 nuit. Un restaurant de l'ouest de l'île de Montréal a été reconnu coupable en février dernier d'en avoir fait travailler un après 23 h. Quand les jeunes font beaucoup d'heures, il en résulte un manque
110 de sommeil. Cela expliquerait une partie des blessures, surtout chez ceux qui ne se ménagent pas. Et ils sont nombreux. Vingt pour cent des adolescents de 16 ans effectuent chaque semaine
115 au moins 16 heures de boulot, c'est-à-

dire deux journées de travail, ont constaté les chercheurs d'ÉCOBES après avoir interrogé 615 jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Certains travaillent même
120 à temps plein. C'est le cas d'Émile De Ernsted, qui, bien qu'il soit encore au secondaire, boulotte 40 heures par semaine. « Je ne suis pas du genre à végéter dans le parc », dit-il.

125 À Montréal, l'organisme communautaire Droit de cité cherche à sensibiliser les jeunes à la santé et à la sécurité du travail. Karine Brunet, une intervenante, se rend dans les petits commerces
130 pour leur expliquer qu'ils ont le droit de refuser d'effectuer une tâche dangereuse. « C'est intimidant pour eux d'aller voir leur employeur et de dire : "Non, je ne vais pas faire ça", souligne-t-elle. Ils sont
135 tout étonnés d'apprendre qu'ils peuvent agir ainsi. » Souvent, ils ne savent même pas ce qu'est un accident professionnel. Lorsqu'elle leur demande s'ils se sont déjà blessés, ils répondent non.
140 Mais quand elle leur demande s'ils se

texte 2 (suite)

Se tuer à l'ouvrage

Fiche 4B Textes à annoter

*Manuel B, Lecture,
séquence explicative, pages 77 à 79*

sont déjà brûlés ou coupés, les oui
fusent.

À 16 ans, Émile De Ernsted était
chargé d'utiliser un détersif à usage
145 industriel permettant de nettoyer l'inté-
rieur des camions sans frotter. Malgré
ses lunettes de protection, la mousse du

savon l'a éclaboussé, l'atteignant aux
yeux. Émile a été amené en ambulance
150 à l'hôpital, où l'on a fait le nécessaire.
« C'était vraiment un accident niaiseux,
dit-il. J'aurais pu perdre la vue. »

Michel ARSENEAULT, « Se tuer à l'ouvrage »,
L'actualité, 1^{er} octobre 2008, p. 64-65.
© Michel Arseneault.